COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN DU 22 FEVRIER 2016 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

<u>Présents</u>: ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GARNIER Pascal, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, HINAF Mariem, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, LE GOFF Romain, LE MAOUT Delphine, LOPEZ José, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MONTOYA Jocelyne, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Excusée: MAGOT Monique, MARTIN Corinne, QUEMERE Denis.

Absente: DESNEUX Christine.

Secrétaire de séance : MALARDE-AUBERTINY Sandrine.

M. le Maire sollicite l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :

- Validation du projet de bande piétonne sur la RD45A
- Motion de soutien au monde rural

Cela ne soulève pas d'objection.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTIONS BUDGETAIRES POUR 2016

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour 2016.

« Contexte national : sur le plan économique, une croissance faible en 2015, et des prévisions encore faibles pour 2016 (1.3 à 1.5%). Ce qui implique que dans le cadre de la baisse de ses concours financiers aux collectivités, l'Etat, pour redresser les finances publiques, confirme la baisse de la DGF en 2016; 3.3 milliards d'euros, environ 33 000 E de perte pour notre commune, soit 80 000 E cumulés sur 3 ans (13 000 E en 2014, 33 000 E en 2015, 33 000 E en 2016), et à nouveau environ 33 000 E prévus en 2017. Nous devons en tenir compte pour notre budget.

Nous devons également prendre en compte l'augmentation du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), qui sert à financer la solidarité entre collectivités riches et moins riches, dont la CCPF est contributeur pour près de 422 000 E en 2015, 660 000 E en 2016. Sur décision du conseil communautaire, 75% de ce fonds est financé par la CCPF et 25% reste à la charge de la commune : 10 500 E en 2015, 16 500 E en 2016, et près de 21 500 E en 2017 pour Pleuven.

Une charge s'ajoute à nos dépenses en 2016 : la contribution pour l'étude des dossiers d'urbanisme réalisée par la commune de Fouesnant, à qui nous avons délégué l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, CUb.... La facture sera de plus de 10 000 E en 2016 (certainement 12 000 E). Jusqu'en 2015, ce service était rendu gratuitement par la DDTM pour le compte de l'État.

Donc, par rapport à 2015, on nous impose une perte en 2016 de plus de 50 000 E, qui se cumulent avec les 56 000 E perdus précédemment.

Sur le plan des recettes, nos marges de manœuvre sont réduites : variation des taux de fiscalité TH, TF et TFB, et fixation des tarifs communaux, surtout ALSH et périscolaire. Nos rentrées en ALSH sont stabilisées à 50 000 E mais dans les services périscolaires, nous voyons une baisse de 50 000 E principalement due à la diminution des versements de la CAF, alors que le départ des communes de Clohars et Gouesnac'h s'était déjà fait sentir précédemment. Les recettes CAF se stabiliseront ou s'amélioreront quelque peu en 2016, mais nous ne ferons pas de miracle dans ce domaine ; nos recettes seront au maximum de 180 000 E sur ces deux lignes.

Le conseil municipal a voté une hausse du taux de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2016, qui est passée de 1.5 à 2.5 %. Cela représente une recette supplémentaire de 400 E par permis. Dans l'hypothèse du dépôt de 40 permis de construire par an, la recette attendue sera plus ou moins de 15 000 E, qui sera perçue seulement en 2017-2018 (les permis signés en 2016 seront facturés plus tard).

Nos charges de fonctionnement : en 2015, 1 255 000 E de dépenses hors charges financières et RAR, contre 1 315 000 E en 2014, soit une économie de 60 000 E (24 000 E de charges à caractère général et 30 000 E de charges de personnel). Nous avons fait attention à chaque dépense courante, chaque dépense de personnel ; ce qui occasionne une situation tendue en termes d'effectifs : nous sommes sur une corde raide, en espérant qu'elle va tenir. Pour 2 départs en retraite, 1 seul remplacement. Lorsque nous sommes contraints de recruter, en plus des saisonniers, nous choisissons des emplois aidés : actuellement 1 emploi d'avenir et 3 CAE. Quant au recrutement des saisonniers ALSH, les taux d'encadrement sont calculés au plus juste, ce qui n'est pas facile dans une petite structure telle que la nôtre.

Les emprunts : il me reste, avant de vous parler des programmes de 2016, à évoquer les emprunts. Tout d'abord, les anciens prêts. En 2015 : 193 000 E de remboursements (135 000 de capital, 57 000 d'intérêts). En 2016 : 159 000 E (109 000 de capital, 50 000 d'intérêts), soit 33 000 E de moins (26 000 en capital, 7 000 en intérêts). La baisse se poursuivra mais sera faible jusqu'en 2019 (4 000 E par an).

S'ajoute à cela le nouvel emprunt réalisé en 2015 pour 800 000 E, sur 20 ans, au taux de 1.97%; ce qui représentera pour 2016, 48 500 E d'annuités supplémentaires (33 200 de capital et 15 300 d'intérêts). A prévoir également, l'emprunt qui sera nécessaire en 2016 pour financer les investissements de l'année.

Investissements 2016

- Groupe scolaire : 1 200 000 E prévus au marché, 460 000 E payés en 2015 ; il reste donc à financer 740 000 E. Le chantier devrait se terminer pour la rentrée de septembre, ensuite il faudra s'attaquer au restaurant scolaire et à la cuisine.
- Mairie : l'estimation qui vous sera présentée tout-à-l'heure est de 320 000 E, pour un début de travaux en septembre.
- Voirie :
 - Cheminement piéton RD45A : 60 000 E. Les travaux débutent cette semaine. Une délibération sera soumise au vote tout-à-l'heure ; les plans vous seront présentés.
 - Route de Kerguidal: 80 000 E pour eaux pluviales, trottoir, chicanes et enrobé.
 - Travaux d'entretien courant : environ 30 000 E.

Nous aurons aussi à financer :

- l'arrivée du gaz (60 000 E),
- l'enfouissement Télécom (30 000 E),
- la moitié des réseaux d'eaux pluviales à Hent Ar Bleizi (20 000 E),
- l'aménagement de l'abri bus Allée Vibert (35 000 E),
- le bassin d'orage au Penker (20 000 E),
- le remplacement de l'épareuse (27 500 E),
- l'abattage des arbres à Toul an Aël (4 000 E)

et prévoir une enveloppe pour l'informatique, le mobilier, le matériel et les plantations.

Nous allons solliciter des subventions pour les travaux sur la mairie, et percevoir ce qui a été accordé pour le Groupe Scolaire (145 000 E), mais en 2016 comme en 2015, nous emprunterons une somme importante qui va considérablement augmenter notre endettement et nos remboursements annuels.

Pour faire face à nos obligations, et ne pas mettre les comptes de la commune dans le rouge, nous devons donc avoir recours à une hausse de nos rentrées fiscales, en augmentant les taux. Ceux-ci sont actuellement fixés à 14.19 TH, 14.72 TFB, 34.45 TF.

L'étude financière prospective qui a été réalisée par la société RCF recommandait une hausse moyenne de 7%, soit une augmentation des recettes de 62 650 E avec bases fixes, ou de 89 500 E avec augmentation des bases de 3% (1% dû à l'Etat, 2% dus à l'augmentation du bâti et de la population) ; ce qui représente une hausse moyenne inférieure à 5 E par mois pour un foyer pleuvennois.

RCF conseillait de ne pas augmenter les deux taux principaux de la même façon. Notre TH est proche de la moyenne de la strate dans le département, tandis que notre TFB (taxe sur le foncier bâti) est près de 20% inférieure à cette moyenne.

Je proposerai donc, quand nous voterons ces nouveaux taux, une augmentation plus importante pour la TFB que pour la TH. »

M. RIVIERE invite les membres du Conseil à échanger sur ce DOB.

MM. LE DREFF et GARNIER ne comprennent pas le coût de l'aménagement de l'abri-bus Allée Vibert qui leur paraît exorbitant. M. LE GOFF explique qu'il s'agit d'un véritable aménagement urbain avec démolition de la ruine mitoyenne existante, réalisation d'une aire de retournement, éclairage public solaire, modification de l'emplacement de l'abri-bus, dans un souci de sécurisation : la situation actuelle est dangereuse.

MM. RIVIERE et ARZUR précisent que les engagements avec le propriétaire ont été pris sous la municipalité précédente, et qu'il est nécessaire de les respecter ; toutefois, l'actuelle municipalité est parvenue à faire passer le coût initial de $50\ 000\ \in\$ à $35\ 000\ \in\$.

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2016.

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX 2016

M. le Maire propose d'actualiser le tarif du raticide, qui est maintenant conditionné en sachets de 100q. Il soumet un tarif de 1 € au vote des conseillers.

D'autre part, il est nécessaire de modifier les tarifs de l'actuel ALSH des mercredis. En effet, les services de la CAF et de la DDCS estiment que cet accueil relève de l'accueil périscolaire et non de l'accueil de loisirs. Les tarifs, modulés, resteraient identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• DECIDE de modifier comme précisé ci-dessus les tarifs communaux 2016.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - PRESENTATION DES PLANS

- M. DEL NERO distribue aux conseillers les plans et l'estimation réalisés par l'architecte.
- M. RIVIERE informe que les travaux devraient débuter en septembre, et commencer par l'accessibilité.
- M. LOPEZ regrette que l'ancien Conseil n'ait pas pris conscience de l'importance de ce dossier ; et trouve inacceptable qu'une mairie ne dispose toujours pas de sanitaires au rez-de-chaussée. Il remercie M. RIVIERE pour l'avancement de ce projet.

REALISATION D'UNE BANDE PIETONNE SUR LA RD 45A - VALIDATION DU PROJET

M. LE GOFF présente le plan de réalisation d'une bande piétonne sur la RD45A. Le but est une mise en sécurité des déplacements des piétons, notamment les enfants qui se rendent à leur transport scolaire le matin ou qui en reviennent le soir. Le coût estimé est d'environ 55 000 €.

Après concertation avec le Conseil Départemental, le Maire souhaite que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération, ce qui implique que les travaux seront pris en charge et financés par la commune ; une convention sera signée à cette fin avec le Conseil Départemental. Il est à préciser que la gestion et l'entretien des aménagements réalisés seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de réalisation d'une bande piétonne le long de la RD 45A afin de sécuriser la circulation des piétons, pour une estimation prévisionnelle de 55 000 € TTC.
- ♦ ACCEPTE que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.
- SOLLICITE du Conseil Départemental son accord technique sur ce projet.
- CERTIFIE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Départemental, et tous documents relatifs à cette opération.

MOTION DE SOUTIEN AU MONDE RURAL

M. RIVIERE soumet à l'Assemblée une motion initiée par l'association des maires ruraux du Finistère, qui fait état de la situation difficile dans laquelle se trouvent les territoires ruraux.

« La ruralité, c'est pour quand ?

Savez-vous ce qu'est la ruralité et avez-vous encore du respect pour nos territoires ?

La ruralité, ce sont des français et françaises qui ont fait un choix de vie... Leurs approches sont différentes des vôtres, mais elles sont toutes aussi louables.

Cette décision n'est d'ailleurs pas sans difficulté, car comme on aime à nous le rappeler, nous n'avons pas les mêmes services, alors soit, mais ce dont nous avions besoin pour vivre est là.

Vivre est d'ailleurs un peu suranné, actuellement nous devrions dire survivre!

Chaque jour, ce sont comme vous, des millions de personnes qui se lèvent pour travailler ou chercher un emploi, ou « profiter » de leur retraite. Comme vous, ils veulent un revenu décent. Aujourd'hui ce n'est plus le cas! Les agriculteurs, les pêcheurs, les ouvriers, les commerçants, les artisans, les retraités... sont tous dans une situation de précarité avancée.

Les territoires ruraux, encore et toujours oubliés, ressemblent à cette France du 19^{ème} siècle, la famine en moins peut –être, mais la misère, elle trône toujours sur la place du village.

C'est une urgence d'Etat que de regarder ce qu'il se passe en bas !

Il y a des phrases qui vous marquent : « une certaine idée de la France » ; effectivement il fut un temps où l'Egalité, la Fraternité et la Liberté avait du sens. Aujourd'hui d'un matriarcat bien connu en Bretagne, nous avons glissé vers une société de castes, les bretons vous diraient: « Y a les uns et les autres ».

Et les autres, ce sont toutes ces personnes qui ne peuvent pas vivre décemment des fruits de leur travail.

Le temps des promesses est fini, la colère gronde, nos concitoyens veulent des actes, du concret et non du rêve.

Nous vous demandons d'ouvrir les yeux et d'agir, car sachez-le, la patience du mode rural est à bout.

Considérant la précarité économique qui pèse sur les territoires ruraux,

Considérant la fragilité sociale dans les territoires ruraux,

Considérant que le travail de ces hommes et femmes ne leur permettent pas de pouvoir dégager un revenu décent pour vivre,

Considérant la grogne, la colère et l'exaspération qui gagnent nos territoires,

Considérant le manque de reconnaissance envers les hommes et femmes qui font le choix de la ruralité,

Le conseil municipal demande solennellement à l'Etat français :

- De tout mettre en œuvre pour que le travail de ces hommes et femmes soient reconnus à sa juste valeur,
- De tout mettre en œuvre pour que ces hommes et femmes puissent dégager revenu décent de leur activité,
- D'agir pour une relance économique pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire,
- De tout faire pour que le fait rural soit reconnu,
- De comprendre la détresse du monde rural,
- De porter la voix du monde rural et de la placer au sein du débat européen ».
- M. GARNIER n'en voit pas l'utilité et pense qu'elle ne changera rien à la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ ADOPTE la motion précitée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. GARNIER s'étonne de la présence d'un panneau « Proxi » alors que tous les autres ont été démontés sur demande de la mairie. Mme GOULARD répond que les propriétaires ont changé et que parfois, ceux-ci ignorent la mise en place d'un panneau à cet endroit par les précédents propriétaires. Il sera demandé au service technique de le retirer d'office.
- M. SIMON relaie le nombre important de demandes relatives au dispositif de la loi Pinel, qui s'interrogent sur les raisons pour lesquelles la commune n'est pas éligible. Il lui est répondu que ces demandes sont à transmettre en mairie ; des précisions leur seront fournies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 26 février 2016.

Le Maire,

Christian RIVIERE.